

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Siege Agri cps sur la commune principale de l'AIOT 2 chemin de breteuil 60120 BONNEUIL LES EAUX.

La référence de votre dossier est A-4-RRWUACSKW et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 22/03/2024 à 12h25 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **48338936700051**

Raison sociale **AGRI C.P.S.**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

2 CHEMIN BONNEUIL-LES-EAUX

60120 BONNEUIL LES EAUX

Signataire

Qualité : **président**

Référent

Fonction : **Président**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Siege Agri cps**

Description des activités :

AGRI CPS est une entreprise spécialisée dans le décorticage de grains en agriculture biologique. L'entreprise a été créée en 2005 et compte aujourd'hui 10 salariés. Celle-ci est basée dans l'Oise à Bonneuil-les-Eaux, à mi-distance entre Amiens et Beauvais. L'entreprise a fondé un réseau d'agriculteurs biologiques principalement localisés dans le nord de la France, qui l'approvisionne en grains. AGRI CPS est très spécialisé en travaillant avec des produits spéciaux Français : le grand épeautre, le petit épeautre, la lentille verte, la lentille corail, la lentille beluga, la lentille

brune, le tournesol de bouche, le pois cassé et la graine de courge. L'entreprise réalise des opérations de triage, concassage, décorticage et mondage pour être ensuite revendu à des agro-industriels. À noter que les cultures phares de l'entreprise sont les céréales.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

2 chemin de breteuil

60120 BONNEUIL LES EAUX

X : 645250

Y : 6952960

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
		Broyage,			

2260	2260-1-b	concassage, criblage ... des substances végétales et produits organiques naturels	Puissance maximale 379 kW ^{DC}
------	----------	---	--

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

écarts de triage, balles pailleuses de céréales ou de protéagineux. Valorisation vers une unité de méthanisation ou vendu a des éleveurs de porcs.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Tout le bâtiment est couverts par des extincteurs mis en place et contrôlé annuellement par un organisme agréé.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)